

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES PAYS DE LERINS

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014 - 8H00
DELIBERATION N° 1
OP GRAS

OBJET :

MOTION POUR LA DEFENSE DE L'AVENIR DES DEPARTEMENTS

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, conformément aux dispositions des articles L.5211-1, L.5211-11, L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'hôtel de ville annexe, en séance Communautaire, sous la présidence de M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes.

Étaient présents :

M. BROCHAND
M. GALY
M. LEROY
M. BOTELLA
M. LISNARD
Mme BALDEN
M. PIGRENET
Mme DESENS
M. GARRIS
M. ALENDIA
Mme DI BARI
Mme ROMIUM
M. CARRETERO
Mme BARASCUD
M. FARINELLI
M. DI MAURO
M. PASERO
M. LAFARGUE

M. ALUNNI
Mme LEQUILLIEC
Mme VILLANI
Mme TARDIEU
Mme PELLISSIER
M. LOPINTO
M. CLOS
M. DESENS
M. TOULET
M. GARCIA ABIA
Mme CENNAMO
M. RAMY
Mme REPETTO-LEMAITRE
M. FRIZZI
M. MELLAC
M. CHIAPPINI
Mme VAILLANT
Mme ARINI

Mme AZEMAR-MORANDINI
M. ARTUSO
M. CIMA
Mme GOUNY-DOZOL
Mme REIX
Mme BRUNETEAUX
M. CHIKLI
M. DE PARIENTE
M. FIORENTINO
Mme POURREYRON
Mme DEWAVRIN
Mme BENICHOU
M. CATANESE
Mme SIGUIER
M. GROSJEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pascale VAILLANT est entrée en séance après le vote des questions n° 1 à 5 et de la question n° 20.

Étaient excusés :

Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET
Mme Monique ROBORY-DEVAYE qui avait donné pouvoir à M. Rémy ALUNNI
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY
Mme Denise LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme Françoise BRUNETEAUX
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER
Mme Josiane ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. Max ARTUSO
Mme Catherine DORTEN qui avait donné pouvoir à M. Adrien GROSJEAN

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

QUESTION (SUITE) N° 1

Étaient absents :

Mme LACOUR
M. VASSEROT
M. TABAROT

Les questions n° 20 à 24 sont présentées après la question n° 5.
La question n° 13 est présentée après la question n° 10.

M. Bernard BROCHAND, en laissant procuration à M. David LISNARD, a quitté la séance après le vote de la question n° 19, en ayant également voté les questions n° 20 à 24.

M. Georges BOTELLA, en laissant procuration à M. Henri LEROY, a quitté la séance après le vote de la question n° 6, en ayant également voté les questions n° 20 à 24.

M. Emmanuel DI MAURO, en laissant procuration à Mme Florence ROMIUM, a quitté la séance après le vote de la question n° 5.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire des 9 et 28 avril 2014 sont approuvés à l'unanimité.

La liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L.5211-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales est communiquée aux élus.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Charlotte SIGUIER est désignée comme secrétaire de séance.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau de vote, Mme Françoise BRUNETEAUX et Mme Christine LEQUILLIEC sont désignées en qualité d'assesseurs.

Au cours de la séance, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Monsieur Bernard BROCHAND, Président, prend la parole.

VU l'annonce du Président de la République en date du 6 mai 2014 exprimant sa volonté de supprimer les Conseils Généraux (Départementaux) reprenant, ainsi, la proposition faite par son Premier Ministre ;

CONSIDÉRANT que le Département est, par nature, la collectivité de la solidarité territoriale ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Général des Alpes-Maritimes fait partie des partenaires essentiels de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L.) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Général des Alpes-Maritimes participe à la vie économique et associative de la C.A.P.L. ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Général des Alpes-Maritimes, comme tous les autres Conseils Généraux, joue un rôle majeur en matière de solidarités humaines (personnes âgées, en situation de handicap, protection de l'enfance, insertion sociale, ...) ;

CONSIDÉRANT que nos concitoyens sont attachés à une collectivité qui existe depuis la Révolution française et qui a connu de nombreuses modifications pour s'adapter aux évolutions de notre Pays ;

CONSIDÉRANT que la suppression des Conseils Généraux (Départementaux) aurait de très graves conséquences pour notre Communauté d'Agglomération et pour l'ensemble de son territoire et de ses habitants ;

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- adopter la présente motion ayant pour objet de demander au Président de la République et à son Premier Ministre de renoncer au projet de suppression des Conseils Généraux (Départementaux).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire adopte à l'exception de Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALEND, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI, M. DI MAURO qui s'abstiennent et de M. GARCIA ABIA qui vote contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Signature
Pour extrait conforme,



Signature

Le Président,
Bernard BROCHAND